



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 55237

Texte de la question

M. Alain Merly * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place dévolue au sport dans la future loi d'orientation sur l'école. De nombreux syndicats et enseignants redoutent un recul de l'éducation physique et sportive, en contradiction avec la conception humaniste française de l'école qui a prévalu jusqu'à présent. Il s'agirait d'une réduction des activités physiques, corporelles et sportives au seul registre du divertissement alors qu'elles sont au coeur du développement personnel et de la vie des jeunes. L'enseignement de l'EPS constitue en effet un extraordinaire moyen d'apprentissage du goût de l'effort et du partage de buts communs. Consciente de ces enjeux, l'assemblée générale de l'ONU a déclaré 2005 « année internationale du sport et de l'éducation physique ». La place du sport à l'école demeure fondamentale au moment où notre pays se mobilise en faveur de la candidature de Paris pour les jeux Olympiques de 2012 et qu'une fraction importante de la délégation française à cette future compétition demeure actuellement scolarisée. Au vu de ces considérations, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'inclure l'éducation physique et sportive parmi les éléments constitutifs de la culture scolaire obligatoire.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55237

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 466

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2454